

Alerte en immigration - Échelle mondiale

Avril 2026

États-Unis

Certaines demandes en cours de traitement par les USCIS touchées par un nouveau processus de vérification

Sommaire

Le 27 avril 2026, l'American Immigration Lawyers Association (l'« AILA ») a commencé à recevoir des informations selon lesquelles les US Citizenship and Immigration Services (les « USCIS ») avaient de nouveau suspendu le traitement de certaines demandes, dont les demandes de carte verte et les demandes d'asile. Plusieurs organes de presse ont depuis confirmé que les USCIS avaient transmis à leurs agents une directive interne les avisant de ne pas statuer sur certaines demandes en cours de traitement jusqu'à ce que les nouvelles vérifications de sécurité renforcées obligatoires aient été effectuées.

Contexte et analyse

Les demandeurs de carte verte et d'autres avantages en matière d'immigration aux États-Unis sont tenus de fournir leurs données biométriques, sous réserve de certaines exceptions liées à l'âge. Les USCIS ne sont pas autorisés à statuer sur ces demandes avant que les vérifications d'antécédents et de sécurité n'aient été effectuées.

Le 6 février 2026, le président Donald Trump a signé un décret ordonnant au procureur général de permettre au département de la Sécurité intérieure et à ses organismes, y compris les USCIS, d'avoir accès aux informations sur les antécédents criminels détenues ou administrées par le département de la Justice. Ces vérifications de sécurité renforcées, imposées par la nouvelle directive des USCIS, exigent que les empreintes digitales soient soumises à nouveau pour les dossiers en cours de traitement pour lesquels les informations sur les antécédents criminels ont été reçues par les USCIS avant le 27 avril 2026, à l'exception peut-être des dossiers de naturalisation pour lesquels une cérémonie de citoyenneté est déjà prévue.

Conséquences

La directive interne n'ayant pas encore été rendue publique par les USCIS, des précisions pourraient être communiquées ultérieurement. À l'heure actuelle, les demandeurs qui ont déjà franchi l'étape de la collecte des données biométriques pourraient néanmoins être tenus de s'y soumettre à nouveau. S'il y a lieu, les USCIS enverront un avis de rendez-vous exigeant du demandeur qu'il se présente à un centre de soutien des demandes local.

On rappelle aux demandeurs de confirmer que leurs adresses domiciliaire et postale sont à jour dans les dossiers des USCIS et, s'il y a lieu, de produire le formulaire AR-11 pour informer les USCIS de tout changement d'adresse. S'ils prévoient de voyager durant le traitement de leur demande, les demandeurs doivent porter une attention particulière au courrier des USCIS. En effet, une demande d'avantages peut être réputée avoir été abandonnée et être refusée si le demandeur ne se présente pas à son rendez-vous de collecte des données biométriques.

À l'heure actuelle, il est impossible de déterminer combien de demandes en traitement par les USCIS seront touchées et quels pourraient être les retards de traitement qui en découleront. Nous continuerons de surveiller la situation et vous ferons part des nouveaux développements. Pour en savoir davantage ou approfondir la question, veuillez communiquer avec votre professionnel d'EY Cabinet d'avocats s.r.l./s.e.n.c.r.l. ou de Mehlman Jacobs LLP.

EY Cabinet d'avocats

Batia Stein, associée
+1 416 943 3593
batia.j.stein@ca.ey.com

Marwah Serag, associée
+1 416 943 2944
marwah.serag@ca.ey.com

Melanie Bradshaw, associée
+1 416 943 5411
melanie.bradshaw@ca.ey.com

Mehlman Jacobs LLP
Sharon Mehlman, associée
+1 858 404 9350
sharon.mehlman@mehlmanjacobs.com

Dilnaz A. Saleem, associée
+1 713 750 1068
dilnaz.saleem@mehlmanjacobs.com

Auteure : Jessica Marks, directrice, avocate principale
+1 416 943 3229
jessica.marks@ca.ey.com

Roxanne Israel, associée
+1 403 206 5086
roxanne.n.israel@ca.ey.com

Sheila Snyder, associée
+1 604 899 3515
sheila.snyder@ca.ey.com

Stephanie Lipstein, associée
+1 514 879 2725
stephanie.lipstein@ca.ey.com

EY | Travailler ensemble pour un monde meilleur

La raison d'être d'EY est de contribuer à un monde meilleur, en créant de la valeur à long terme pour ses clients, pour ses gens et pour la société, et en renforçant la confiance à l'égard des marchés financiers.

Grâce aux données, à l'intelligence artificielle et aux technologies de pointe, les équipes d'EY aident les clients à façonner l'avenir en toute confiance et proposent des solutions aux enjeux les plus pressants d'aujourd'hui et de demain.

Les équipes d'EY fournissent une gamme complète de services en certification, en consultation et en fiscalité ainsi qu'en stratégie et transactions. S'appuyant sur des connaissances sectorielles, un réseau mondial multidisciplinaire et des partenaires diversifiés de l'écosystème, les équipes d'EY sont en mesure de fournir des services dans plus de 150 pays et territoires.

EY est *All in* pour façonner l'avenir en toute confiance.

Suivez-nous sur X : @EYCanada.

EY désigne l'organisation mondiale des sociétés membres d'Ernst & Young Global Limited et peut désigner une ou plusieurs de ces sociétés membres, lesquelles sont toutes des entités juridiques distinctes. Ernst & Young Global Limited, société à responsabilité limitée par garanties du Royaume-Uni, ne fournit aucun service aux clients. Des renseignements sur la façon dont EY collecte et utilise les données à caractère personnel ainsi qu'une description des droits individuels conférés par la réglementation en matière de protection des données sont disponibles sur le site ey.com/fr_ca/privacy-statement. Les sociétés EY ne pratiquent pas le droit là où la loi le leur interdit. Pour en savoir davantage sur notre organisation, visitez le site ey.com.

À propos d'EY Cabinet d'avocats

EY Cabinet d'avocats s.r.l./s.e.n.c.r.l. est un cabinet d'avocats du Canada affilié à Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l. dans ce pays. Les deux entités sont des sociétés à responsabilité limitée formées en vertu des lois de la province d'Ontario. EY Cabinet d'avocats s.r.l./s.e.n.c.r.l. n'a aucune association ni relation avec Ernst & Young LLP aux États-Unis ou avec les membres de celle-ci. Ernst & Young LLP aux États-Unis ne pratique pas le droit et ne fournit pas de services en matière d'immigration ou de services juridiques. Pour plus d'information, veuillez consulter le site https://www.eylaw.ca/fr_ca.

À propos de Mehlman Jacobs LLP

Petit cabinet spécialisé en droit de l'immigration, Mehlman Jacobs LLP fournit des conseils juridiques et stratégiques aux employeurs et aux employés à toutes les étapes du processus d'immigration, tout en s'efforçant d'offrir une expérience personnalisée et d'apporter de la transparence dans un contexte souvent complexe et incertain. Mehlman Jacobs, société à responsabilité limitée formée en vertu des lois de l'État de la Californie et contrainte de n'offrir que des services en droit de l'immigration, est une société membre d'Ernst & Young Global Limited et est détenue et exploitée de manière indépendante par des avocats autorisés à exercer aux États-Unis.

© 2026 Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Tous droits réservés.

Société membre d'Ernst & Young Global Limited.

EYG n°003261-26Gb1

La présente publication ne fournit que des renseignements sommaires, à jour à la date de publication seulement et à des fins d'information générale uniquement. Elle ne doit pas être considérée comme exhaustive et ne peut remplacer des conseils professionnels. Avant d'agir relativement aux questions abordées, communiquez avec nous ou un autre conseiller professionnel pour discuter de votre propre situation. Nous déclinons toute responsabilité à l'égard des pertes ou dommages subis à la suite de l'utilisation des renseignements contenus dans la présente publication.